



Engagements et recommandations pour les gîtes à chauves-souris

Bâtiments, cavités naturelles et anthropiques, arbres, ponts

Contexte

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Arz » apparaît comme un site majeur d'intérêt régional pour la conservation des chauves-souris.

D'une manière générale, les chauves-souris utilisent deux types de gîtes, un pour l'hiver (cavités sombres sans courant d'air avec une température et surtout une hygrométrie stable (grottes, anciennes carrières, caves, souterrains,...)) et un pour l'été (endroits chauds, calmes et sombres (arbres creux, greniers, ponts,...)). Deux menaces prépondérantes apparaissent pour les chauves-souris : d'une part, la disparition ou la modification des gîtes et d'autre part, la transformation du domaine vital (routes de vol et terrains de chasse).

Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

Espèces concernées sur le site :

Petit rhinolophe (1303)
 Grand rhinolophe (1304)
 Barbastelle d'Europe (1308)
 Murin à oreilles échancrées (1321)
 Murin de Bechstein (1323)
 Grand murin (1324)

Mesures réglementaires

• Loi de protection de la Nature (Espèces protégées/Habitats d'espèces)

Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

- 1 * En cas de réhabilitation/rénovation de vieux bâtiments ou ouvrages : consulter la structure animatrice qui pourra transmettre des conseils pour la prise en compte des chauves-souris pendant les travaux
Points de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.
- 2 * Conserver l'accès pour les chauves-souris. Si cet accès doit être fermé, je consulte la structure animatrice pour mettre en place un nouvel accès.
Points de contrôle : Présence d'un accès permanent et adapté aux chauves-souris, correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.
- 3 * Avertir la structure animatrice en cas de découverte de populations de chauves-souris ou de toute modification de la population (désertion des lieux, augmentation/diminution des effectifs,...)
Points de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.
- 4 * Si travaux de rejointoiements, conserver les interstices libres favorables et utilisés par les chauves-souris.
Points de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice avant les travaux, conservation des interstices définis avec la structure animatrice, contrôle après travaux.
- 5 * Si traitement des charpentes, vérifier préalablement qu'aucune chauve-souris ne soit présente, et ne pas utiliser de produits toxiques pour les chauves-souris. La structure animatrice fournira au signataire une liste de produits à faible toxicité.
Points de contrôle : Absence d'utilisation de produits toxiques.

* Respecter le calendrier d'intervention ci-joint en cas de travaux dans les lieux occupés:

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Cycle biologique des chauves-souris	Hivernage 		Regroupement en colonies de reproduction 		Naissance et élevage des jeunes 			Regroupement pour accouplement 		Hivernage 		

Pour chaque type de travaux sur des sites abritant effectivement des chauves-souris ou susceptibles d'en abriter, nous retiendrons **trois périodes** :

	travaux impossibles
	travaux à éviter, mais possibles sous réserve de mise en place de mesures de protection prédéfinies
	travaux possibles a priori sans risque majeur, sauf cas particulier

Autres travaux : Contactez la structure animatrice ou les associations naturalistes (GMB, Bretagne vivante)

• **Quand traiter les charpentes ?**



• **Quand réaliser l'entretien des toitures et autres travaux dans les combles de bâtiments ?**



• **Quand procéder aux travaux de rejointoiement des murs et des ponts, et à l'entretien des arbres ?**



• **Quand procéder aux travaux d'entretien des caves et autres sites souterrains ?**



• **Quand procéder à d'autres types de travaux d'entretien ?**

Pour tous les types de travaux d'entretien qui ne correspondent pas aux catégories présentées ci-dessus, il sera nécessaire de contacter le GMB. Un spécialiste déterminera, au cas par cas, la période la plus propice à ces travaux afin d'éviter tout risque de dérangement ou de destruction.

Source : Guide technique-Accueillir les chauves-souris dans le bâti et les jardins (GMB)
Site internet : http://www.refugespourleschauves-souris.com/les_chauves_souris.html

Points de contrôle : Respect du calendrier d'intervention en fonction du type de travaux menés.

Recommandations

- ↳ Informer la structure animatrice en cas de constat de la présence de chauves-souris à l'intérieur du bâti (combles, caves,...) ou d'arbres.
- ↳ Favoriser l'installation des chauves-souris par de petits aménagements peu coûteux: installation de nichoirs, briques plâtrières, accès dans les bâtiments, obscurité dans les lieux favorables,...
- ↳ En cas de présence de chauves-souris, limiter au maximum la pénétration dans les lieux occupés.
- ↳ Mettre en œuvre des techniques de jardinage biologique favorisant les insectes, (nourriture des chauves-souris) et la restauration de la qualité de l'eau.
- ↳ Ne pas éclairer les sorties de gîtes.
- ↳ Conserver les éléments paysagers existants autour du bâti: haies, arbres, talus, etc.

Fait à : _____, le _____

Signature :

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :